

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le seize juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 9 juin, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Eric FROMAIN, André BEYSSAC.

ABSENTES :

Zeina KHAIR-LAFOND, Marie-Claire FISCHER.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Marie LORIAU à Noureddine MESBAHI, Mireille ROUVIERE à Gilbert VEYRON, Denise ROSSET-BRESSAND à Eric FROMAIN, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Gilles GASCON à Yolande LOBA, Gérard GROBET à Corinne DUBOS, Frédéric RODRIGUES à Catherine LAVAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

.../...

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux quatre démissions intervenues en janvier et février, restait encore à pourvoir le siège laissé vacant par Monsieur Philippe Meunier : Madame Claudia Colmard, appelée à siéger le 6 avril, a fait part de sa démission par courrier reçu le 11 mai. En vertu de l'article L 270 du code électoral, Madame le Maire a alors appelé à siéger Monsieur André Beyssac, qui est aujourd'hui présent.

Madame le Maire déclare donc Monsieur André Beyssac installé en tant que conseiller municipal.

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 avril 2011.

Communication n° 11.056 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'avril et mai 2011)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant les mois d'avril et mai 2011.

Délibération n° 11.057 : RESSOURCES HUMAINES : Transformations de postes suite à la modification de l'organigramme du CTM

A l'unanimité, le Conseil Municipal PRONONCE les transformations de postes suivantes : suppression de deux postes d'adjoint technique et création d'un poste de technicien ; DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2011.

Délibération n° 11.058 : RESSOURCES HUMAINES : Transformation d'un poste à la Maison Petite Enfance des Garennes

A l'unanimité, le Conseil Municipal SUPPRIME un poste d'auxiliaire de puériculture à la Maison Petite Enfance des Garennes ; CREE en lieu et place un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2011, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 11.059 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de responsable de la restauration municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de responsable de la restauration municipale sur la base de l'indice brut 625 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 11.060 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de « régisseur général » au CCTA

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de « régisseur général » au CCTA sur la base de l'indice brut 588 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'ingénieur et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 11.061 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de « régisseur principal lumière » au CCTA

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de « régisseur principal lumière » au CCTA sur la base de l'indice brut 516 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité en référence au grade de technicien principal et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 11.062 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de « régisseur son » au CCTA

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de « régisseur son » au CCTA sur la base de l'indice brut 457 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade de technicien et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 11.063 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de chargé de mission pour l'animation du dispositif « employeurs citoyens »

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de chargé de mission pour l'animation du dispositif « employeurs citoyens » sur la base de l'indice brut 416 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade de rédacteur territorial et une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 11.064 : RESSOURCES HUMAINES : Convention d'insertion socio-professionnelle avec l'association intermédiaire ESTIME

A l'unanimité des suffrages exprimés (39 voix Pour et 2 abstentions), le Conseil Municipal AUTORISE la signature avec l'association intermédiaire ESTIME d'une convention inscrivant pour deux ans la Ville de Saint-Priest dans un processus d'aide à l'insertion socio-professionnelle.

*= En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Goux et se retire =*

Délibération n° 11.065 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et résultats de l'exercice 2010

A la majorité (par 32 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le compte administratif du budget principal et de chacun des budgets annexes au titre de l'exercice 2010 ; APPROUVE les résultats de chaque budget principal et annexe comme suit :

- 1°) Budget principal – Compte administratif 2010
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 13.206.739,50 €
 - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 19.564,05 €;
- 2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2010
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 466.770,86 €
 - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 359.743,75 €;
- 3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2010
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 286.271,80 €
 - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 2.908,31 €

= Madame le Maire revient et reprend la présidence =

Délibération n° 11.066 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2010

A la majorité (par 33 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal DONNE ACTE de la présentation des comptes de gestion pour 2010 à Madame la Trésorière principale de Saint-Priest ; CONSTATE la conformité des comptes de gestion pour 2010 et des comptes administratifs pour 2010 ; APPROUVE les comptes de gestion pour 2010 tels que présentés.

Délibération n° 11.067 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2010

A la majorité (par 33 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal AFFECTE le résultat excédentaire 2010 de fonctionnement du budget principal comme suit :

- ⇒ 9.610.679,05 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés",
- ⇒ 3.596.060,45 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2011 ;

AFFECTE le résultat excédentaire 2010 de la section de fonctionnement du budget annexe 11 "Usines-relais" comme suit :

- ⇒ 376.107,85 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé au compte administratif 2010,
- ⇒ 90.662,81 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2011 ;

AFFECTE le résultat excédentaire 2010 de la section de fonctionnement du budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" comme suit :

- ⇒ 286.271,80 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2011.

Délibération n° 11.068 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Exercice 2011 - Décision modificative n° 1

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 33 voix Pour et 8 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 1 du budget de la Ville (budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux").

Délibération n° 11.069 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi de subventions exceptionnelles - Complément

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions votées le 27 janvier 2011 en octroyant 5.000 € au centre social Louis Braille, 1.500 € au collège Colette pour sa classe « patrimoine » 2010 (subventions complémentaires de fonctionnement imputées à l'article 6574), 20.000 € à « Saint-Priest Lutte », 2.600 € à « Saint-Priest Secourisme » et 3.500 € à l'Association Sportive de Manissieux (subventions complémentaires de fonctionnement imputées à l'article 6745).

Délibération n° 11.070 : URBANISME : Acquisition de la propriété bâtie sise 18 rue du Grisard et cadastrée CM 11

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de la propriété bâtie située 18 rue du Grisard et cadastrée CM 11, au prix de 600.000 €; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 600.000 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 7.500 €, seront imputées à l'article 2132.

.../...

Délibération n° 11.071 : URBANISME : Acquisition d'une partie de la parcelle DH 166

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la résiliation du bail emphytéotique signé avec Porte des Alpes Habitat le 29 mai 1989 concernant la parcelle DH 166 ; APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de la partie de ladite parcelle DH 166 nécessaire au projet de réaménagement du parking situé derrière la mairie et de reconstitution des box de garage démolis dans le cadre de l'ORU, soit environ 2234 m² ; AUTORISE Madame le Maire à signer les actes correspondant à ces deux décisions ainsi que tous les autres documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à environ 1.900 € seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 11.072 : LOGEMENT : Acquisition d'un appartement sis 11 rue Michel Petrucciani

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 (lots 577 et 571) sis 11 rue Michel Petrucciani au prix de 95.000 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 95.000 € et aux frais de notaire, estimés à 3.000 € seront imputées à l'article 238.

Délibération n° 11.073 : LOGEMENT : Dispositif d'aide pour le maintien à domicile - Modification du dispositif pour les personnes locataires du parc social

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que proposée la modification du dispositif d'aide pour le maintien à domicile (aide complémentaire de la Ville, sous conditions, pour les ménages ne bénéficiant pas d'aides complémentaires des caisses de retraite pour les travaux d'adaptation) ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat et de subvention signée entre la Ville et le PACT du Rhône ; DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2042, 20418 et 20417.

Délibération n° 11.074 : LOGEMENT : ORU - Approbation du protocole de relogement 2ème phase (résidences Sellier et Diderot)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la deuxième phase de l'ORU qui prévoit notamment la démolition de 130 logements sociaux (résidences Sellier et Diderot), APPROUVE le contenu du protocole de relogement ORU et ses annexes, l'ensemble tel que présenté ; AUTORISE Madame le Maire à signer ce protocole et tous documents y afférents.

Délibération n° 11.075 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ORU - Convention financière ANRU - Avenant n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ensemble de l'avenant n° 1 à la convention de rénovation urbaine de Saint-Priest signée le 15 février 2007 (modifications liées à la participation financière du Conseil général et à la mise en œuvre d'une procédure de ZAC, modifications de projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Saint-Priest, modifications de projets d'autres maîtres d'ouvrages liées au déroulement opérationnel du projet urbain) ; APPROUVE la convention financière 2007-2012 issue de l'avenant n° 1 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents, avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet.

Délibération n° 11.076 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Programmation 2011 - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès des différents financeurs pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions ou avenants utiles à l'engagement des actions ; DIT que les dépenses seront imputées et les recettes inscrites selon le tableau présenté.

Délibération n° 11.077 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Adoption du Plan de Déplacement Administration (PDA) de la Ville de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le Plan de Déplacement Administration de la Ville de Saint-Priest tel que présenté ; DIT que les crédits afférents sont inscrits aux chapitres 012 et 21 (pour les véhicules légers) du budget.

Délibération n° 11.078 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Projet de construction de nouveaux locaux pour le centre hispano-français - Autorisation au Maire pour la mise en oeuvre administrative

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de construire et toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires pour le projet de construction de nouveaux locaux pour le centre hispano-français sur le site de la salle Mosaïque au 47 rue Aristide Briand ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels, en particulier ERDF, GRDF, France Télécom, SDEI, Grand Lyon, ainsi que les actes authentiques correspondants (à la charge des concessionnaires) ; AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet.

Délibération n° 11.079 : EMPLOI ET INSERTION : Octroi d'une garantie d'emprunt à l'association intermédiaire ESTIME

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 39 voix Pour et 2 abstentions), le Conseil Municipal, concernant l'emprunt de 100.000 € contracté par l'association intermédiaire ESTIME auprès de la Caisse d'Epargne (durée totale du prêt : 8 ans, taux fixe : 4,35 %), APPROUVE l'apport de la garantie de la Commune de Saint-Priest pour la durée totale du prêt, sur 1/6^{ème} des sommes contractuellement dues par ESTIME qui ne seraient pas acquittées selon l'exigibilité ; CONDITIONNE le caractère effectif de cette garantie à la validation par Saint-Fons et Vénissieux de cette garantie dans les mêmes conditions que Saint-Priest ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette garantie.

Délibération n° 11.080 : JEUNESSE ET ENFANCE : Dispositif « Atoutstage » - Convention de partenariat avec l'association « Le Réseau National des Entreprises pour l'Egalité des Chances dans l'Education nationale »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du dispositif « Atoutstage », APPROUVE l'engagement de la Commune dans un partenariat d'un an avec l'association « Le Réseau National des Entreprises pour l'Egalité des Chances dans l'Education nationale », partenariat prévoyant notamment l'octroi d'une subvention de 3.000 €; AUTORISE Madame le Maire à signer pour ce faire la convention afférente telle que présentée ; DIT que la dépense relative à la subvention sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 11.081 : JEUNESSE ET ENFANCE : Dispositifs d'aide aux projets de jeunes (pass'BIJ et Pépinière 15-25) - Création d'une commission d'attribution unique

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ensemble des nouvelles dispositions relatives à la création d'une commission unique d'attribution d'aide aux projets de jeunes en remplacement de la commission du BIJ et de celle de la « Pépinière 15-25 » (composition et fonctionnement de la commission unique, modalités d'accompagnement des jeunes et conditions d'octroi des aides) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions à venir avec les bénéficiaires ; DIT que les dépenses correspondant aux aides allouées seront imputées à l'article 6714.

Délibération n° 11.082 : AFFAIRES CULTURELLES : Fonds de livres d'artistes de la médiathèque - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes une subvention au taux maximum pour l'acquisition de livres d'artistes ; DIT que la recette sera imputée à l'article 1321.

Délibération n° 11.083 : AFFAIRES CULTURELLES : Don de livres de la médiathèque à l'association « Bibliothèques Sans Frontière »

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE le don à l'association « Bibliothèques Sans Frontières » (69 rue Armand Carrel 75019 Paris) des livres de la médiathèque choisis chaque année par les bibliothécaires parmi ceux destinés au pilon, afin de permettre leur acheminement, pour un usage exclusivement culturel, aux populations du monde francophone privées de moyens.

La séance est levée à vingt-et-une heures.

**Le Maire,
Martine DAVID**